



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 73/2023/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**PORTANT SOUTIEN A LA COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY AFIN QU'ELLE INTEGRE LE
DECRET MODIFIANT LA LISTE DES COMMUNES DONT L'ACTION EN MATIERE D'URBANISME
ET LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DOIT ETRE ADAPTEES AUX PHENOMENES
HYDROSEDIMENTAIRES ENTRAINANT L'EROSION DU LITTORAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 12

Nombre de Conseillers Présents : 26
Date de la convocation : 20 avril 2023

**L'an deux mille vingt trois, le vendredi vingt huit avril à 09 heures, les Membres du
Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral se sont
réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération
du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Julner BELIZAIRES – Ruth BIDIU CEPRIKA –
Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX – Liser
CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX –
Teed GASPART – Sandrine JACQUES – Roland LOE-MIE – Phong LY — Hélène PAUL –
Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON - Hélène
SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC -Sandra TROCHIMARA
– Elaine JEAN -

PROCURATIONS (12) : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER - Dominique
BERTONI **donne procuration** à Ruth BIDIU CEPRIKA – Claire CHINON **donne
procuration** à Rolande SILEBER — Yahya DAUDI **donne procuration** à Sandrine
JACQUES – Farah KHAN-GRISET **donne procuration** à Sandra TROCHIMARA - LECANTE
Patrick **donne procuration** à LY Phong – Yolande MILZINK-CINCINAT **donne procuration
à** Serge SMOCK – Magali-CASSILDE **donne procuration** à Kenny CHEN-TEUNG – Corinne
SIGER **donne procuration** à Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR **donne procuration** à
Xavier CLERVAUX – Albanie CIPPE **donne procuration** à Elaine JEAN – Jean-Philippe
CHAMBRIER **donne procuration** à Daniel CASTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU - CALUMEY Louis-Mike – Eugène EPAILLY – Nestor
GOVINDIN – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure
PHINERA-HORTH – Axel RINO – Magali ROBO – Louis-Mike CALUMEY -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

38 POUR	Monique AZER – Julner BELIZAIRES – Ruth BIDIU CEPRIKA - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPART – Sandrine JACQUES – Roland LOE-MIE – Phong LY Hélène PAUL – Claude
---------	---

	PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC -Sandra TROCHIMARA – Elaine JEAN Gilles ADELSON – Dominique BERTONI – Claire CHINON – Yahya DAOUDI - KHAN-GRISET Farah – LECANTE Patrick – MILZINK-CINCINAT Yolande – Magali ROBO-CASSILDE – Corinne SIGER – Patricia VICTOR ‘ Albanie CIPPE – Jean Philippe CHAMBRIER
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l’Urbanisme ;

Vu le Code de l’Environnement ;

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Loi Climat et Résilience »;

Vu l’Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l’Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d’Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l’avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 24 avril 2023 ;

Vu l’avis favorable du Bureau le mercredi 26 avril 2023 ;

Vu le Rapport N° 73/2023/CACL relatif au soutien apporté à la commune de Rémire-Montjoly afin qu’elle intègre le décret modifiant la liste des communes dont l’action en matière d’urbanisme et la politique d’aménagement doit être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l’érosion du littoral ;

Considérant la nécessité d’adapter la politique d’habitat au regard de l’évolution du trait de côté et du changement climatique ;

Considérant la concertation de l’Etat et son accompagnement financier possible jusqu’à 80 % pour les cartes locales de projection du recul du trait de côte aux horizons 30 ans et 30-100 ans que les collectivités doivent conduire et intégrer dans leur document d’urbanisme conformément aux dispositions de l’article L321-15 du Code de l’Environnement et des articles L121-22-1 et L121-22-2 du Code de l’Urbanisme ;

Considérant la volonté de préserver les populations exposées au risque littoral ;

Entendu l’exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 73/2023/CACL relatif au soutien apporté à la commune de Rémire-Montjoly afin qu'elle intègre le décret modifiant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doit être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

ARTICLE 2

D'émettre un avis favorable pour la commune de Rémire-Montjoly qui souhaite figurer dans le prochain décret modificatif établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK